



Cross-border deal

En faveur des territoires transfrontaliers, pour une Europe plus forte et solidaire par-delà les frontières

Les ateliers* du Borders Forum 2024 ont réuni les acteurs des différents niveaux de la coopération - local, national et européen - pour échanger et proposer des recommandations concrètes sur dix thèmes clés de la coopération ; leur objectif : résoudre les « blocages » transfrontaliers qui impactent le quotidien des habitants dans les bassins de vie transfrontaliers, et redonner confiance en l'Europe en développant le sentiment de « citoyenneté transfrontalière » et « européenne ».

Voici les propositions des dix ateliers :

CITOYENNETÉ ET APPARTENANCE

Atelier #1 La participation citoyenne transfrontalière, illusion ou évidence ?

► **Choisir des sujets d'intérêt général et transfrontaliers pour la participation citoyenne :** Déployer une démarche de participation citoyenne sur des thématiques ayant du sens et un intérêt commun pour les territoires des deux côtés de la frontière. Ces sujets doivent répondre aux enjeux transfrontaliers et contribuer à créer des communautés de destin.

► **Co-construire un cadre commun pour la participation citoyenne transfrontalière :** Définir un cadre de coopération et d'expérimentation adapté aux différences législatives et culturelles des territoires. Identifier clairement le porteur de la démarche, les responsables de la collecte des avis, ainsi que les acteurs chargés de mettre en œuvre les projets issus de cette dynamique.

► **Prendre en compte et restituer les avis recueillis :** Intégrer les retours des citoyens, y compris les feedback négatifs, pour renforcer la confiance dans le dispositif. Si des projets sont proposés, notamment dans le cadre de budgets participatifs, garantir la transparence de leur mise en œuvre ou expliquer les limites rencontrées.

► **Prévoir l'utilisation d'outils facilitant la participation citoyenne transfrontalière :** Anticiper et assumer les coûts spécifiques (interprétariat, logistique, lieux de réunion, etc.) et mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour garantir l'accès à tous.

Atelier #2 La culture, vecteur de citoyenneté transfrontalière

► **Mettre les personnes en lien à travers les frontières par la culture** (quotidienne, démocratique, littéraire, patrimoniale, historique...), car elle permet de toucher les cœurs des citoyens (par l'émotion).

► **Accorder une place centrale au multilinguisme,** en tant qu'élément de l'identité des territoires transfrontaliers.

► **Assurer le suivi dans le temps des démarches de coopération initiées et sécuriser les acquis.** Simplifier les accès.

► **Rappeler que « le transfrontalier » est le laboratoire de l'Union européenne,** le transfrontalier n'est pas une marge mais un centre.

► **Créer une nouvelle catégorie de capitale transfrontalière européenne de la culture,** à savoir « territoire transfrontalier - capitale européenne de la culture » afin de soutenir des initiatives transfrontalières et attirer l'attention sur ces territoires.

► **Rendre visible le transfrontalier :** imaginer et valoriser des symboles et lieux des bassins de vie transfrontaliers (signalétiques communes, festivals répartis dans le bassin de vie, label villes fleuries).

► **Valoriser la richesse des territoires frontaliers et leur variété** car chaque frontière a ses particularités et son histoire propre. La vie sur la frontière est un art de vivre et un sentiment d'appartenance.

► **Soutenir les bi-villes (city twins)** et relancer les réseaux de villes-sœurs séparées par des frontières.

► **Imaginer des itinéraires et sentiers transfrontaliers** entre nos régions avec des symboles, des lieux de rencontre (tiers-lieux).

* Retrouvez ici [le communiqué](#), [le programme](#) et [le dossier de presse](#) (ces deux derniers documents présentant les sujets, enjeux et objectifs de chaque atelier). Lors des séances, les discussions ont été alimentées par des intervenants et animateurs, ainsi que par la participation active des inscrits (plus de 300 participants à l'événement) issus de nombreuses frontières, européennes et internationales. Les propositions ont ensuite été présentées en plénière devant les représentants du niveau national et européen.

Atelier #10 Les frontières de l'Est : entre guerre et élargissements

- **Faire mieux reconnaître la situation difficile et le rôle de gardien des régions frontalières orientales** du fait de l'agression russe en Ukraine. L'UE doit les soutenir, notamment via la politique de cohésion.
- **Concernant la sécurité aux frontières**, porter l'accent sur la sécurité globale et la préparation aux crises.
- **Soutenir les projets Interreg, encore plus importants en temps de guerre** (de nombreux défis immédiats n'auraient pas été résolus sans eux).
- **Tirer les leçons des Balkans occidentaux pour envisager un avenir positif et plus résilient pour toutes les régions des frontières orientales.** Les Balkans occidentaux ont souffert de la guerre il y a 20 ans. Ces pays savent à quel point Interreg a été important pour les aider au lendemain de la guerre et pour recréer la possibilité d'une coopération transfrontalière, dans la perspective de l'élargissement.

DES SERVICES PUBLICS QUI NOUS RELIENT

Atelier #4 Transport public transfrontalier : le défi du co-développement

- **Élaborer des schémas de mobilité transfrontaliers** en s'appuyant sur les bassins de vie et les enquêtes ménages-déplacements.
- **Impliquer les habitants en organisant des consultations citoyennes** pour intégrer les besoins et avis des usagers des régions frontalières.
- **Coordonner les opérateurs de transport en encourageant la coopération via des initiatives comme Interreg** (harmonisation des horaires, billettique commune) et envisager un statut européen spécifique pour les lignes transfrontalières.
- **Prioriser les bassins de vie transfrontaliers en concentrant les efforts sur les liaisons interrégionales**, en complément des grandes connexions internationales.
- **Harmoniser les contrats transfrontaliers** en réduisant les superpositions de contrats nationaux et promouvoir des contrats communs entre les deux côtés de la frontière.
- **Favoriser le Versement Mobilité transfrontalier** en permettant aux entreprises de l'autre côté des frontières françaises de contribuer au financement des mobilités transfrontalières.

Atelier #7 L'Europe et la santé transfrontalière, coopération et gouvernance

- **Construire un droit extraterritorial et mettre en œuvre un droit à l'expérimentation.**
- **Obtenir la reconnaissance automatique des diplômes** de médecins et infirmiers dans les zones transfrontalières de l'Union européenne.
- **Elaborer un statut et un régime fiscal uniques** pour les travailleurs transfrontaliers des GECT.
- **Supprimer les frontières pour les équipes et les véhicules médicaux d'urgence.**

Atelier #8 Des services publics pour les citoyens transfrontaliers ?

- **Valoriser les compétences et l'expertise locale.** L'expertise existe, mais elle doit évoluer en développant des formations adaptées à chaque contexte pour les opérateurs de services publics.
- **Renforcer la connaissance mutuelle et l'articulation** entre opérateurs de services publics, entre homologues de part et d'autre de la frontière, en rapprochant les opérateurs et les langages administratifs.
- **Garantir lisibilité et clarté pour l'utilisateur.** Identifier les lieux totems, les guichets visibles, les services transfrontaliers.
- **Reconnaître le statut de « citoyen transfrontalier » et créer un droit européen opposable à l'information** sur les questions que pose un parcours de vie transfrontalier.
- **Garantir le « droit de rester » aux citoyens transfrontaliers :** besoin d'un soutien national et européen au-delà des initiatives locales, pour surmonter les obstacles réglementaires et **garantir un service public transfrontalier universel et accessible à chaque frontière.**

PARTAGER NOS RESSOURCES

Atelier #9 Solidarité financière transfrontalière : atelier global

► Franchir les étapes de la coordination et de la coopération, pour aller vers la collaboration et la solidarité fiscale transfrontalière.

► **Améliorer l'accès aux données transfrontalières** par le développement d'une base de données transfrontalière permettant un diagnostic efficace des régions frontalières et facilitant la comparaison des situations entre les pays européens et avec le reste du monde.

► **Développer des outils de gestion et de financement de projets à toutes les échelles (du local au transnational)** par l'introduction d'instruments adaptés (y compris en matière de fiscalité), allant au-delà d'Interreg, outil indispensable mais limité.

► **Encourager l'échange d'informations et la collaboration institutionnelle par la mise en place d'accords formels** (tels que traités ou comités), de cadres stratégiques communs ; développer des institutions communes ; et organiser des exercices de planification, pour aller vers une complémentarité fonctionnelle et sectorielle (éventuellement asymétrique), conditions d'une gouvernance transfrontalière forte.

Atelier #3 Gestion de l'urbanisation par-delà les frontières ?

► **Promouvoir des mécanismes transfrontaliers pour réguler le droit des sols**, en adoptant une législation à l'échelle de l'Union européenne.

► **Intégrer la dimension transfrontalière dans les législations domestiques d'urbanisme** pour harmoniser les approches entre les pays.

► **Favoriser la compréhension mutuelle des pratiques et des cultures d'aménagement des pays voisins** en prenant en compte les spécificités des vocabulaires et des approches techniques, tout en consacrant le temps, l'expertise technique et le soutien politique nécessaires à cette coopération.

► **Renforcer les ressources humaines spécialisées** en recrutant des experts qualifiés pour répondre aux besoins humains et techniques de la planification transfrontalière.

► **Adapter les ressources des collectivités locales** pour faire face à la charge de travail supplémentaire induite par la dimension transfrontalière.

► **Former les professionnels de l'aménagement** aux enjeux spécifiques du transfrontalier pour développer leurs compétences et améliorer leur efficacité.

Atelier #5 L'eau transfrontalière : source de coopération ?

► **Renforcer la gestion transfrontalière** de la ressource en eau, notamment au sein des structures transfrontalières existantes comme les GECT.

► **Promouvoir des actions coordonnées par des instances de gouvernance** souple et groupes mixtes rassemblant partenaires publics et privés transfrontaliers.

► **Accroître et pérenniser les fonds européens disponibles** pour les projets transfrontaliers agissant sur la gestion transfrontalière de l'eau.

► **Inciter les Etats à adapter les plans de gestion nationaux** déclinant la Directive Cadre sur l'eau aux contextes transfrontaliers.

► **Faire du Blue Deal Européen une priorité stratégique** pour la politique européenne de l'eau.

Atelier #6 La planification écologique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier

► **Affirmer les enjeux de la transition écologique** comme une nécessité et une priorité pour la coopération transfrontalière et la politique de cohésion de l'Union européenne.

► **Renforcer les gouvernances transfrontalières existantes ou redéfinir des gouvernances ad hoc** pour agir collectivement aux différentes échelles territoriales.

► **Mobiliser les acteurs stratégiques et politiques (planification), adapter les outils opérationnels (contractualisation, ingénierie, formation)** pour accompagner et anticiper les évolutions à venir et garantir une situation gagnant/gagnant dans les bassins de vie transfrontaliers.

► **Prendre en compte les atouts et besoins** spécifiques des territoires transfrontaliers **dans la mise en œuvre de la planification écologique et du Green Deal européen.**

A qui est destiné le Cross-border deal ?

► **Aux décideurs européens** pour les sujets qui concernent l'action européenne, notamment au Parlement européen, à la Commission européenne, et au Comité européen des Régions, porte voix des régions et territoires au sein de l'UE.

► **Aux décideurs nationaux**, afin qu'ils permettent une meilleure prise en compte des problématiques transfrontalières dans les politiques nationales pour adapter l'action publique aux spécificités de ces territoires, aux parlementaires nationaux, en particulier les élus de circonscriptions frontalières, aux ministres face au besoin de coordination interministérielle sur le transfrontalier, aux associations de collectivités, pour qu'elles portent elles aussi les besoins des collectivités frontalières.

► **Aux élus locaux et régionaux des territoires frontaliers**, afin qu'ils portent politiquement les besoins propres à leur territoire, et favorisent par la coopération de proximité avec leurs voisins l'émergence de projets transfrontaliers. L'amélioration de la vie quotidienne sur les bassins de vie transfrontaliers ne pourra se faire qu'avec l'appui des décideurs locaux, qui ont la volonté de développer des visions, ambitions et actions communes.

POURQUOI UN CROSS-BORDER DEAL ?

► Parce que depuis 20 ans, nous vivons dans un monde de plus en plus incertain, où les crises succèdent aux crises, qu'elles soient économiques, environnementales, sanitaires, démocratiques, voire militaires, et si on osait parler de **prospective** et s'interroger sur nos territoires transfrontaliers **à horizon 2050** ?

► Parce que **nos ressources et nos biens communs** se raréfient et requièrent un dépassement de nos frontières mentales comme administratives, parce qu'elles n'ont elles-mêmes pas de frontière, et si on osait les gérer, les préserver, les valoriser **à l'échelle de bassins transfrontaliers** ? Et si on osait imaginer un modèle différencié ?

► Parce que nous européens commençons progressivement à adjoindre à la souveraineté tant économique, qu'énergétique ou encore agricole le terme d'« européenne », et à l'heure où la souveraineté d'un Etat européen est violée à l'Est de notre continent, et si on osait parler de **« souveraineté transfrontalière »** pour répondre aux besoins de nos populations actuelles comme futures ?

► Parce que la promesse européenne a toujours été celle, non seulement de la paix entre les peuples et les nations, mais aussi celle de la prospérité économique et sociale, et de la cohésion territoriale, et si on osait se donner véritablement les moyens d'une politique de cohésion transfrontalière ? Et si, au-delà de la convergence et de la solidarité, on se donnait les moyens d'un véritable **co-développement transfrontalier** ?

► Parce que la citoyenneté révèle un lien d'appartenance, un lien politique ainsi qu'un lien historique et culturel, et si on osait parler de **« citoyenneté transfrontalière »** en valorisant nos cultures et histoires communes par l'éducation, ou encore en permettant que puisse demain s'exprimer une démocratie transfrontalière où les citoyens auraient le droit de cité ?

► **Parce que nous sommes passés au fil des décennies d'un état de « grâce » en Europe à un état de « doute » alors que l'Europe est la solution, parce qu'à l'heure des grandes transitions, la résilience doit l'emporter sur la résignation, et parce que l'Europe du quotidien et le sentiment d'appartenance européenne se jouent d'abord à ses frontières internes. Et si on osait croire en un « cross-border deal » sociétal, démocratique, citoyen ?**



Mission opérationnelle transfrontalière

38, rue des Bourdonnais
75001 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80 - Mail : mot@mot.asso.fr

www.espaces-transfrontaliers.eu

Décembre 2024